

Il faut une loi pour interdire le voile des nounous

La proposition de loi appelée communément loi « anti nounous voilées » n'avait pas été adoptée avant les élections présidentielle de mai 2012. La proposition de loi, pourtant votée par le Sénat en janvier 2012, n'avait pas été reprise par les députés. A cette époque les députés étaient sans doute trop occupés à tenter de faire élire à droite comme à gauche leurs « mentors ».

Monsieur Roger-Gérard Schwartzberg du groupe Radical a de nouveau présenté cette loi en janvier 2013. Silence absolu des médias comme d'habitude. Seulement voilà,

La Cour de cassation vient d'annuler aujourd'hui, l'arrêt de la Cour d'appel de Versailles, dans les Yvelines, qui avait confirmé en octobre 2011 le licenciement pour port du voile islamique, de Fatima Afif, une ex-salariée de la crèche Baby Loup. C'est un coup dur pour la laïcité et la protection des petites filles.

« S'agissant d'une crèche privée , la plus haute juridiction judiciaire a estimé que le licenciement de cette salariée, constituait « une discrimination en raison des convictions religieuses » et devait être « déclaré nul ».

Un député a annoncé dans un communiqué qu'il déposera « dans les prochains jours une proposition de loi afin de permettre le nécessaire respect de la neutralité et de la laïcité au sein des entreprises privées » Allons donc! Qu'a-t-il fait ce député depuis janvier 2012.

Nous devons nous mobiliser pour faire pression sur les députés pour qu'ils votent enfin la loi dites : » loi visant à

étendre l'obligation de neutralité à certaines personnes ou structures privées accueillant des mineurs et à assurer le respect du principe de laïcité ».

En face de nous avant même cette décision de la Cour de Cassation, la mobilisation était en marche.

Le CCIF (publié le 14 mars 2013) appelle à l'indignation de tous ceux qui s'inquiètent de la voie que prend notre pays, où les idées islamophobes se banalisent jusque dans les plus hautes instances démocratiques. Le CCIF demande donc à tous les citoyen-ne-s d'écrire à leurs députés leur indignation afin d'empêcher l'adoption de la loi. »

<http://www.islamophobie.net/articles/2013/03/14/loi-anti-nous-voile-assemblee-islamophobie-loi>

Je m'engage à déposer moi-même cette pétition à l'Assemblée Nationale. Faites suivre à tous vos contacts, aux blogs, aux sites internet que vous connaissez. Le succès de cette pétition dépendra de votre engagement.

Fanny Truchelut

Lien pour signer la pétition:

<http://www.mesopinions.com/petition/politique/interdiction-voile-lieux-accueillant-enfants-6/9841>